

Fiche d'inscription

1. Renseignements concernant le pilote

Nom _____ Prénom _____

Né (e) le __ __ / __ __ / __ __ __ __ (ex : 08/03/1959) Sexe _____ (M ou F)

2. Renseignements concernant le (s) responsable (s) du pilote

Responsable principal

- Père et Mère conjointement
 Père seul
 Mère seule
 Autres (préciser) _____

Nom / Prénom _____ / _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Autre responsable (le cas échéant)

- Père
 Mère
 Autres (préciser) _____

Nom / Prénom _____ / _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

3. Coordonnées téléphoniques et Internet

Merci d'indiquer ci-dessous 3 numéros de téléphones (un n° fixe, un n° portable et un n° joignable en cas d'urgence)

	Numéro	Nom	Prénom
N° fixe			
N° portable			
N° Urgence			

Mail		@	
------	--	---	--

Cadre réservé au BMX Club Joué-lès-Tours

GRUPE : _ _ _

Règlement Chèque _____, _____ € (exclusivement)

Modalités de règlement 1 2 3

Dossier remis le __ / __ / _____ A rapporter au plus tard le __ / __ / _____

BMX CLUB JOUE-LES-TOURS SAISON 2017 / 2018

Autorisation de sortie du site pour le licencié mineur

Je soussigné (e), *Nom / Prénom* _____ / _____

autorise n'autorise pas

mon fils (ma fille) (*Nom / Prénom*) _____ / _____

à rentrer seul(e) par ses propres moyens à l'issue de l'entraînement.

L'autorisation de sortie dégage de ce fait le BMX Club Joué lès Tours de toutes responsabilités une fois l'entraînement terminé et le pilote en dehors du site.

Rappel du règlement intérieur :

Les parents doivent s'assurer qu'une personne responsable du club est présente sur le terrain au moment ils déposent le pilote pour l'entraînement. Ils doivent accompagner leur pilote jusque sur la piste. Le club décline toute responsabilité au cas où l'enfant serait laissé sans surveillance.

Les parents et les pilotes doivent impérativement respecter les horaires de début et de fin d'entraînement. Après trois retards de plus de 30 mn, le club se réserve le droit de refuser temporairement ou définitivement le pilote.

Date ___ / ___ / _____ Signature

Autorisation d'hospitalisation pour tout licencié

Je soussigné(e) *Nom / Prénom* _____ / _____

autorise n'autorise pas

l'encadrement à faire hospitaliser mon fils (ma fille) (*Nom / Prénom*)

_____ / _____

en cas de besoin et s'il y a lieu le personnel médical à pratiquer les soins et toute intervention chirurgicale si nécessaire.

Date ___ / ___ / _____ Signature

Commande maillot du club

Le port du maillot club est obligatoire lors des compétitions.

Maillot du club à 35 € : OUI NON

Taille :

Règlement par chèque

DOSSIER / Liste des pièces à fournir

Renouvellement de l'adhésion : à partir du samedi 2 septembre. La fiche d'inscription doit être dûment complétée, signée et rapportée au plus tard le **mardi 31 octobre 2017** accompagnées du règlement et du renouvellement de la licence.

Au-delà de cette date l'accès à l'entraînement est refusé.

Nouveaux licenciés : l'accès aux entraînements est possible dès le retour du dossier complet (adhésion, licence et règlement). Le délai de retour du dossier est de 15 jours.

Au-delà, le dossier est annulé.

ADHESION : remplir :

- La fiche d'inscription / page 1
- L'autorisation de sortie (pour les licenciés mineurs), l'autorisation d'hospitalisation (pour tous les licenciés) et la commande maillot du club / page 2

DEMANDE DE LICENCE ET ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

- Pour les nouveaux licenciés : nous remettre la demande de licence à l'année (remise lors de votre adhésion) : compléter sans oublier « signature du demandeur » et « signature des parents si le pilote est mineur ».

Important : **la licence doit être signée par votre médecin traitant autorisant la pratique du BMX (encadré de la licence valant certificat médical).**

Nous remettre également le formulaire complémentaire assurance (remis lors de votre adhésion) et l'additif de souscription aux formules complémentaires.

La licence comprend une assurance de base. Vous avez la possibilité d'augmenter votre plafond de garantie.

Pour les licences accueil, **un certificat médical est exigé.**

- Pour les pilotes déjà licenciés à l'année en 2016 / 2017, le renouvellement de licence s'effectue dès le samedi 2 septembre (demande de licence + formulaire complémentaire assurance) jusqu'au 31 octobre 2017.

AUTRES DOCUMENTS

- Pour les familles concernées, le passeport loisirs (12 – 17 ans) validés par vos soins en mairie.
- La participation de votre comité d'entreprise le cas échéant ou toute autre aide.
- Location d'équipement (vélo + casque) sur place : signature du contrat de location (120,00 €) et remise d'un chèque de caution de 350,00 € non décaissé et restitué au terme de la location sous réserve d'équipements rendus en bon état.

MODALITES DE REGLEMENT

- Le règlement des droits d'inscription, de la licence et le cas échéant de la location d'équipement se fait en 1, 2 ou 3 fois, par **chèque exclusivement**, à l'ordre de BMX Club Joué-lès-Tours.